

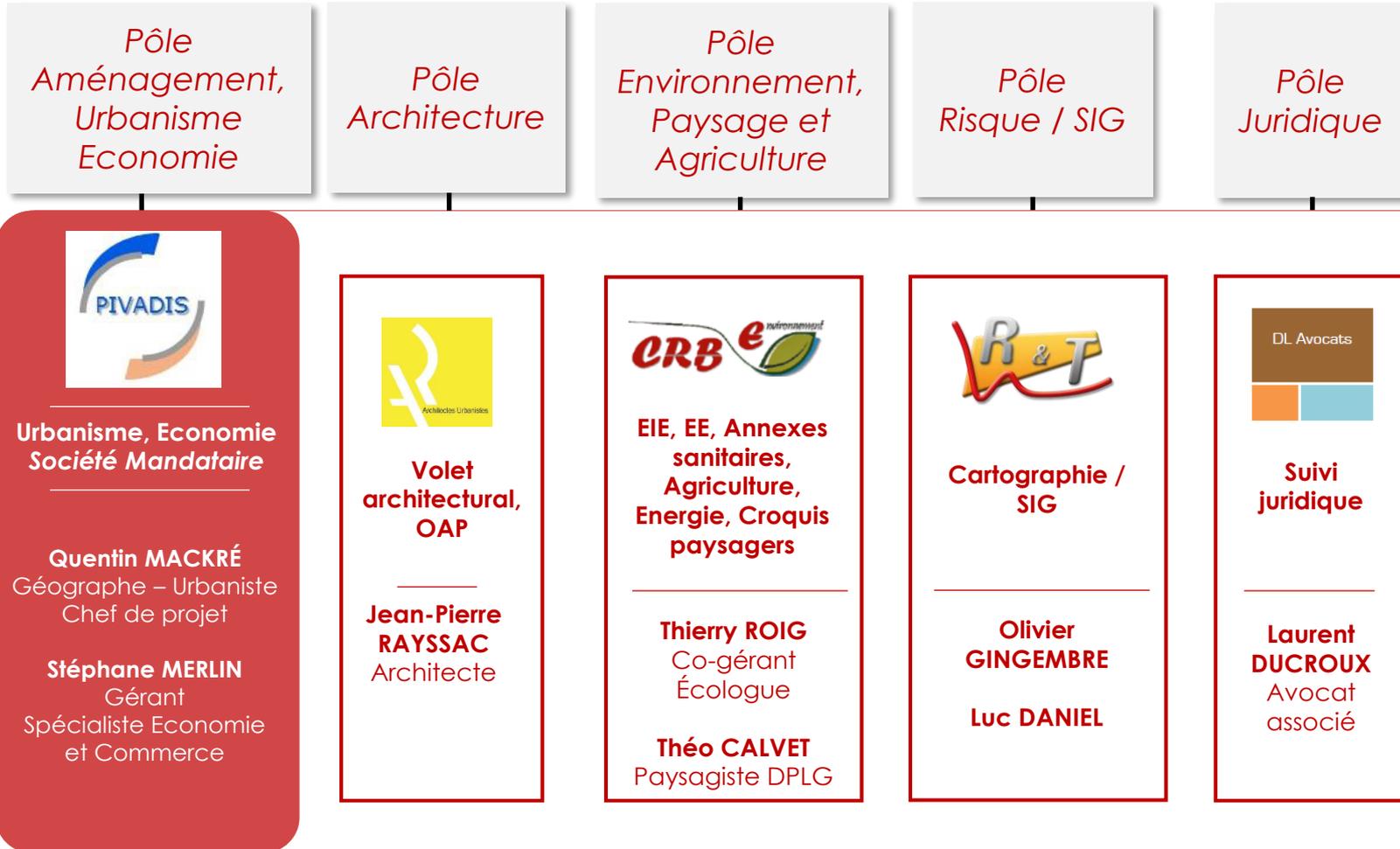


PLUi – Ateliers thématiques diagnostic

Environnement

26 juin 2018



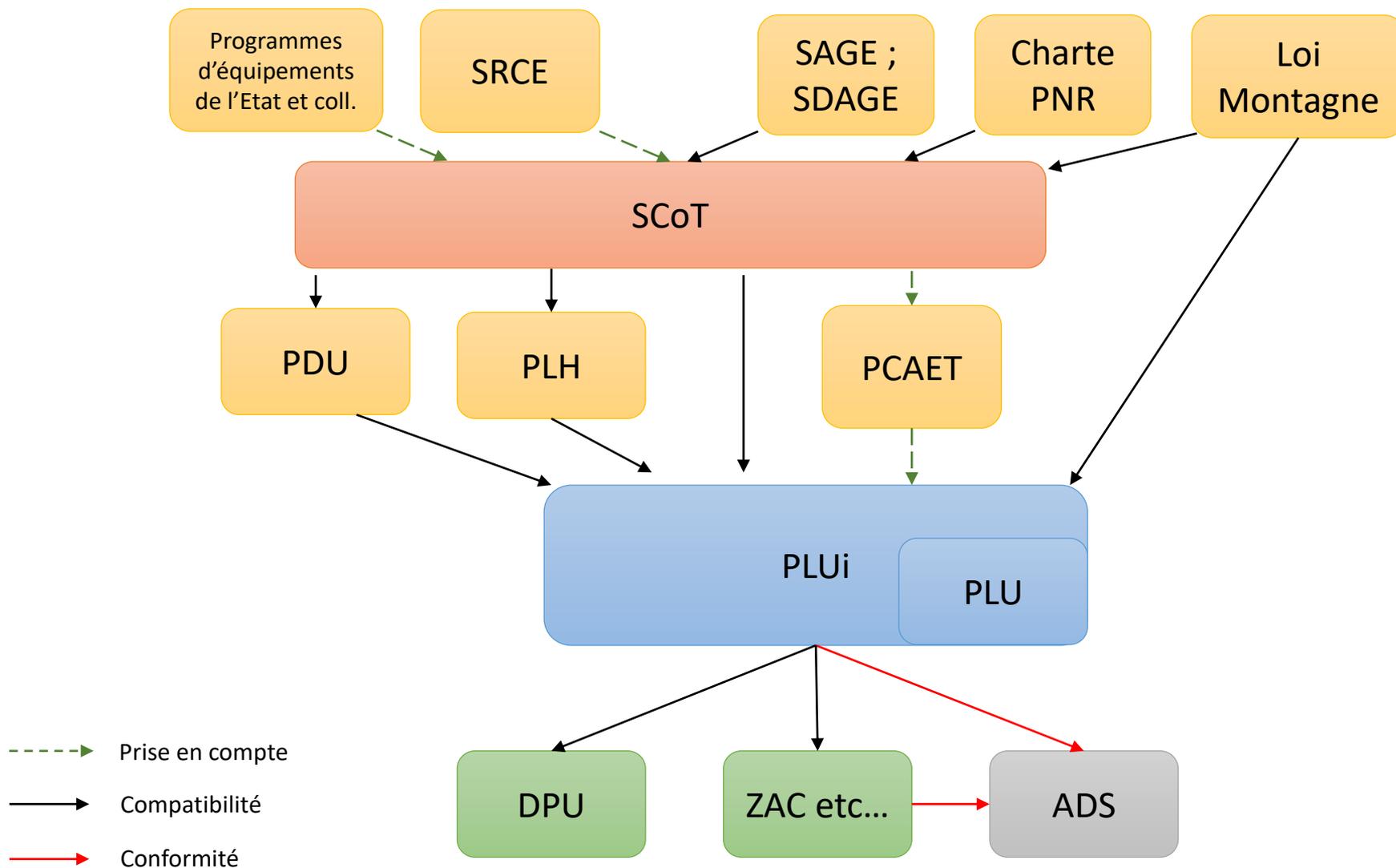


PROGRAMME DES ATELIERS THEMATIQUES

Mercredi 20/06	9h-12h :	Sortie sur le terrain à Lodève
	13h30-15h30 :	Le territoire et ses capacités d'accueil
	16h-18h :	Démographie et habitat
Jeudi 21/06	9h-12h :	Economie et commerce
	14h-16h :	Mobilités
Mardi 26/06	9h-12h :	Environnement
	13h30-15h30 :	Agriculture
	16h-18h :	Eau

- Poser les **questions pertinentes pour le territoire et pour l'outil PLUi** : « le PLUi ne part pas d'une page blanche et s'appuie sur de nombreux projets de territoires »,
- Cibler les **enjeux essentiels** : « ne pas mobiliser une donnée sous prétexte qu'elle existe »,
- L'objectif des ateliers est de **faire émerger et partager les enjeux** qui permettront de bâtir le projet politique,
- Les enjeux seront **appréhendés de façon transversale en CIM**, pour éventuels arbitrages,
- Les formulations d'enjeux sont des propositions, sur lesquelles **les élus doivent avoir le dernier mot**,
- Les **présentations ne sont pas exhaustives** : par la suite, la relecture du diagnostic permettra de rentrer dans le détail des données.

Le PLUi dans la hiérarchie des normes



✓ Art. L371-1 à 6 – Issus de la loi Grenelle II (n°2010-788)

« La trame verte et la trame bleue ont pour objectif **d'enrayer la perte de biodiversité** en participant à la préservation, à la gestion et à **la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques**, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ainsi que la gestion de la lumière artificielle la nuit. »

✓ Normes supérieures

Prise en compte du SRCE (art. L371-3, C. env.) par les SCoT et les PLU
Compatibilité du PLU avec le SCoT (art. L111-1, C. urb)

✓ Loi ALUR (n°2014-366) et art L113-29 du Code de l'Urbanisme

« Les plans locaux d'urbanisme peuvent **classer en espaces de continuités écologiques des éléments des trames verte et bleue**, définies aux II et III de l'article L. 371-1 du code de l'environnement, qui sont nécessaires à la préservation ou à la remise en bon état des continuités écologiques. »

« Le règlement peut également **fixer les emplacements réservés** aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ainsi qu'**aux espaces nécessaires aux continuités écologiques**. »



1. Les différents milieux naturels du territoire
2. La Trame Verte et Bleue
3. Les pressions sur la biodiversité
4. Risques
5. Énergie

- ✓ Schéma régional de Cohérence Écologique du Languedoc-Roussillon
- ✓ SCoT du Pays Cœur d'Hérault
- ✓ Occupation des sols (2012)
- ✓ Documents SIG de la DREAL Occitanie
- ✓ Données de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- ✓ Plan Climat Energie Territorial du Pays Cœur d'Hérault

- 1. Les différents milieux naturels du territoire**
2. La Trame Verte et Bleue
3. Les pressions sur la biodiversité
4. Risques
5. Énergie

Un territoire partagé

✓ Milieux boisés

- ↪ 43,63 % de la superficie du territoire soit 24 206,28 ha
- ↪ Conifères sur les pentes et contreforts du Larzac
- ↪ Chênes vert au Sud

✓ Milieux ouverts

- ↪ 43,5 % de la superficie du territoire soit 24 135,85 ha
- ↪ Pâturages au Nord
- ↪ Surfaces agricoles au Sud

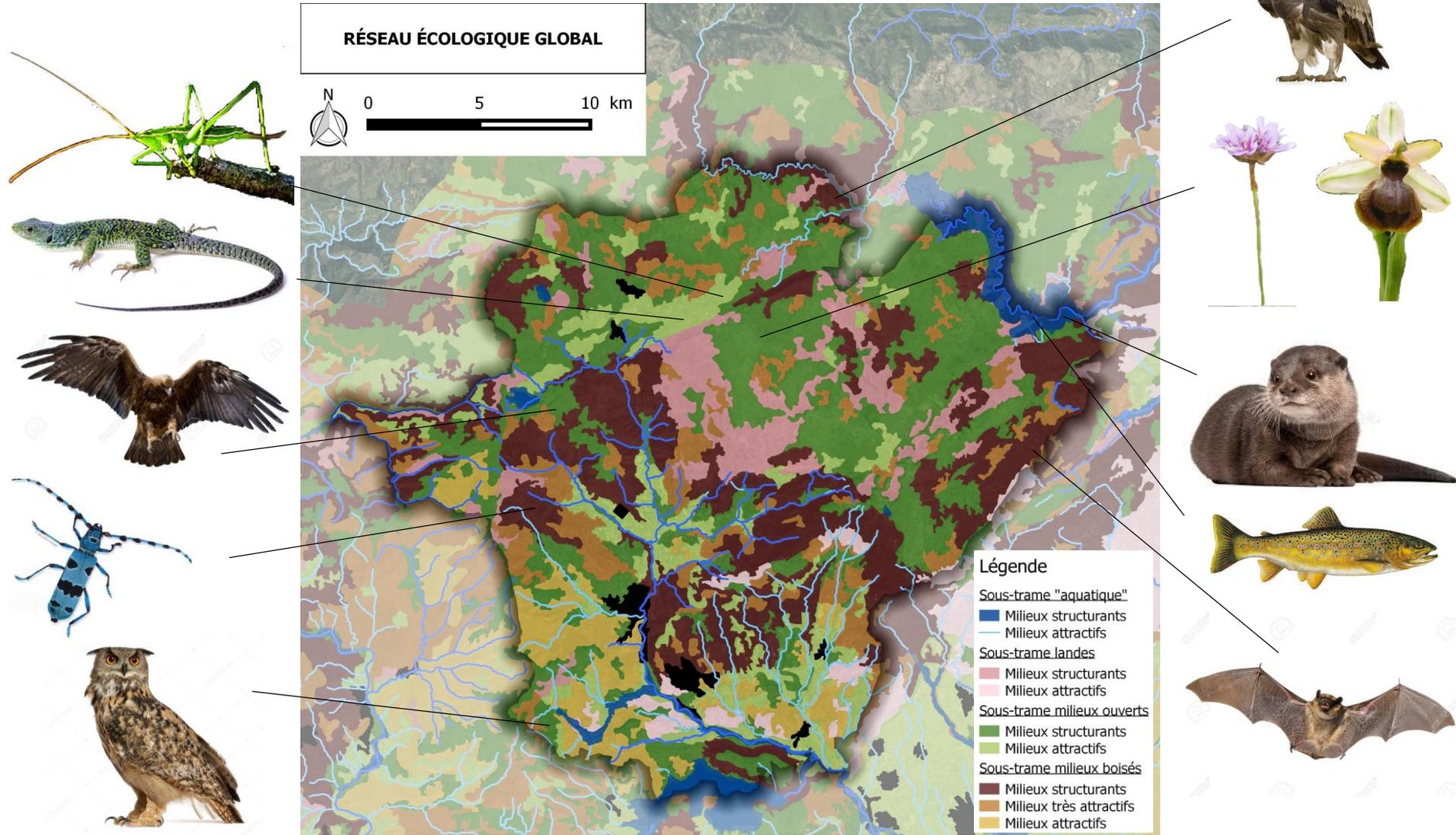


Forte biodiversité et espèces emblématiques :

Aigle de Bonelli, Outarde canepetière, Pique-prune, Rosalie des Alpes, chauves-souris, Ophrys de l'Aveyron, Magicienne dentelée, Léopard ocellé, Aigle royal, Vautour fauve, Loutre, Truite fario, etc.

1. Les différents milieux naturels

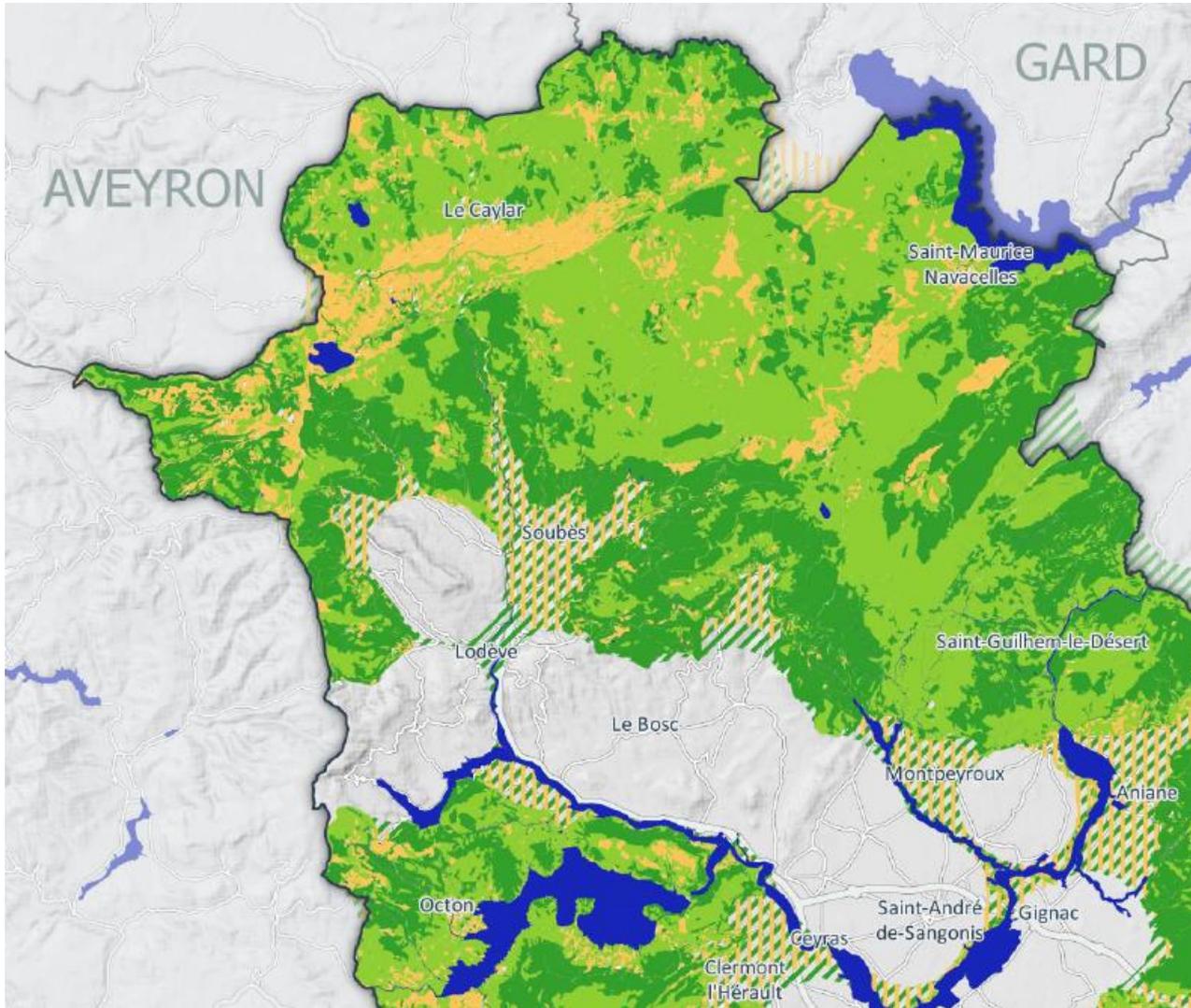
Un biodiversité riche et variée



1. Les différents milieux naturels du territoire
- 2. La Trame Verte et Bleue**
3. Les pressions sur la biodiversité
4. Risques
5. Énergie

2. La Trame Verte et Bleue

Le SCoT Pays Cœur d'Hérault



- Réservoirs milieu forestier
- Corridors forestiers potentiels
- Réservoirs milieu semi-ouvert
- Corridors potentiels milieu semi-ouvert
- Réservoirs milieu ouvert
- Corridors potentiels milieu ouvert
- Trame bleue

La TVB intercommunale

Légende

Trame Verte

- Coeurs de biodiversité
- Pôles d'intérêt écologique

Trame Bleue

- Coeurs de biodiversité
- Pôles d'intérêt écologique

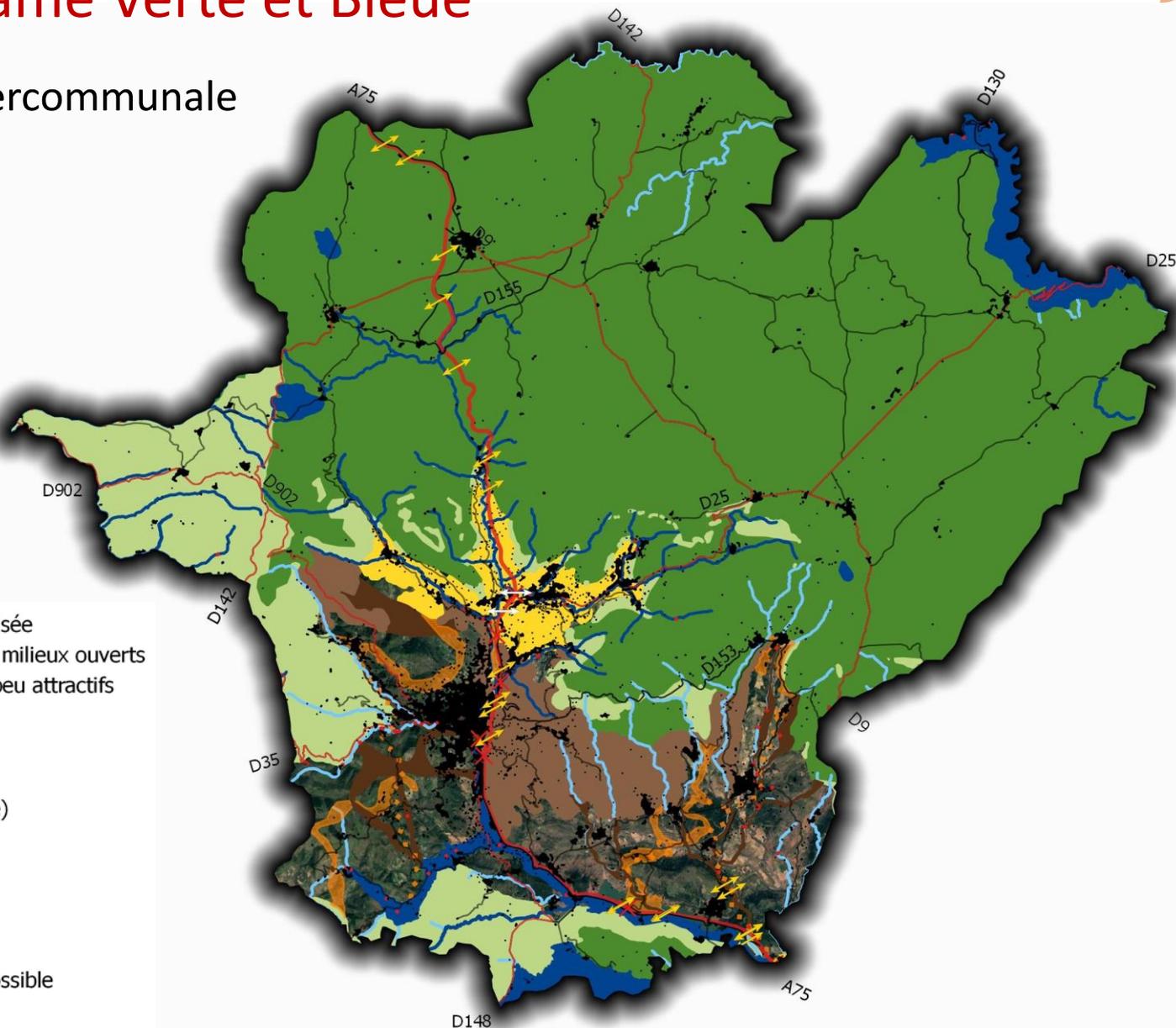
Corridors écologiques

- Corridor boisé
- Corridor ouvert
- Espace de liaison à dominante boisée
- Espace de liaison à dominante de milieux ouverts
- Corridors ouverts fragmentés ou peu attractifs

- Points de passage identifiés

Obstacles aux continuités

- Taches urbaines (DREAL Occitanie)
- Autoroute
- Axes routiers majeurs
- Routes locales
- Obstacles à l'écoulement
- Franchissement de l'ouvrage impossible
- Point de passage peu favorable



Indicateurs de capacité d'accueil

✓ **Indicateur : capacité à limiter l'impact du développement urbain sur l'environnement**

1) Obtention des localisations des **secteurs à enjeux forts à très forts de la TVB** + tampon 25 m.

2) Croisement avec secteurs potentiels de développement (quels secteurs retenir ?)

↪ éviter les secteurs abritant une forte biodiversité ou une biodiversité patrimoniale

↪ éviter les secteurs indispensables aux déplacements des espèces.

Indicateur N° 12 - Capacité à limiter l'impact du développement urbain sur l'environnement

Variables	Source	Valeur	Seuils
Croisement SIG qualité TVB / secteurs potentiels de développement (zonages + tampon 25m) ?	BE/TVB à valider	ha	à définir

1. Les différents milieux naturels du territoire
2. La Trame Verte et Bleue
- 3. Les pressions sur la biodiversité**
4. Risques
5. Énergie

Problématique et éléments clés identifiés		Enjeux / Actions
Continuités écologiques	Corridors de milieux ouverts	Gestion traditionnelle des prairies (pâturage, fauche, etc) Renaturation des friches
	Trame boisée urbaine	Valoriser les espaces verts et la biodiversité urbaine Limiter l'étalement urbain (effet barrière)
	Trame noire	Gestion de l'éclairage public
	Infrastructures de transport	Aménagement de passages à faune
Cours d'eau et milieux aquatiques	Ouvrages et aménagements	Adapter les ouvrages existants pour garantir la migration des poissons, le bon écoulement du cours d'eau et un bon transport sédimentaire
	Pollution	Réhabiliter le réseau d'assainissement des eaux usées
Activités anthropiques	Tourisme	Gérer la fréquentation en zones sensibles
	Agriculture	Restauration du réseau de haies périphériques Limiter l'usage d'intrants
	Urbanisation	Favoriser la densification du territoire Limiter l'artificialisation des sols
Espèces invasives	Lutte contre les espèces envahissantes	Élaborer des plans de gestion des plantes invasives

1. Les différents milieux naturels du territoire
2. La Trame Verte et Bleue
3. Les pressions sur la biodiversité
- 4. Risques**
5. Énergie

4.1 Les risques majeurs présents sur le territoire

4.2 Les actions préventives entreprises

4.3 Les indicateurs

4.4 Les enjeux du territoire

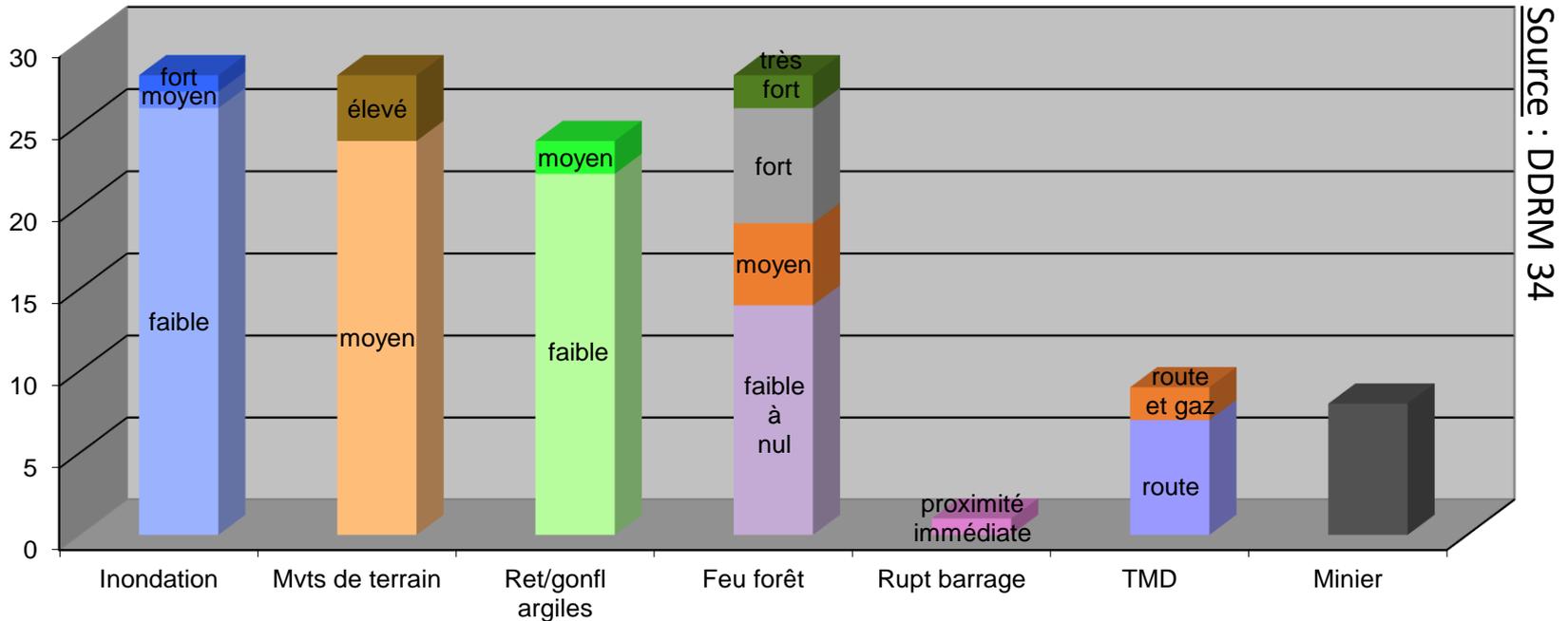
4.1 Les risques présents sur le territoire

Des risques d'origine naturelle

- Inondation
- Mouvements de terrain
- Retrait/Gonflement des argiles
- Feu de forêt

Des risques d'origine anthropique

- Rupture de barrage
- Transport de Matières Dangereuses (TMD)
- Minier



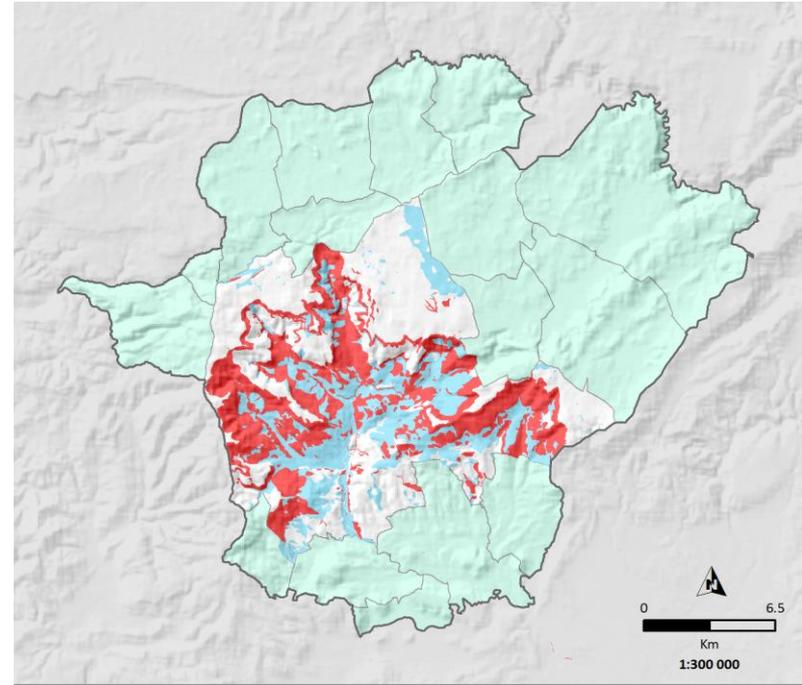
Source : DDRM 34

Répartition du nombre de communes concernées par un aléa sur le territoire du PLUi

- 4.1 Les risques majeurs présents sur le territoire
- 4.2 Les actions préventives entreprises**
- 4.3 Les indicateurs
- 4.4 Les enjeux du territoire

4.2 Les actions préventives entreprises

- **la connaissance des phénomènes, enjeux et risques**
(au fil de l'eau, quelques études)
- **la surveillance et l'alerte**
(1 station prévision des crues à Lodève)
- **l'information préventive**
(DDRM, dossiers TIM et DICRIM)
- **l'organisation de crise** (toutes ont un PCS)
- **la gestion des risques**
 - SLGRI Orb, Libron et Hérault
 - PAPI de l'Hérault
 - gestion des ruissellements
 - préservation des ZEC
- **la réglementation de l'occupation du sol**
 - PPRi : 2 communes (Lodève et Pégairolles)
 - PPRmt : 12 communes



Mouvements de terrain - PPRmt - zonages réglementaires

Zonage

- Zone bleue
- Zone rouge
- Commune non concernée par un PPR mouvement de terrain

Sources : BRGM
Conception : Risque et Territoire

- 4.1 Les risques majeurs présents sur le territoire
- 4.2 Les actions préventives entreprises
- 4.3 Les indicateurs**
- 4.4 Les enjeux du territoire

4.3 Les indicateurs

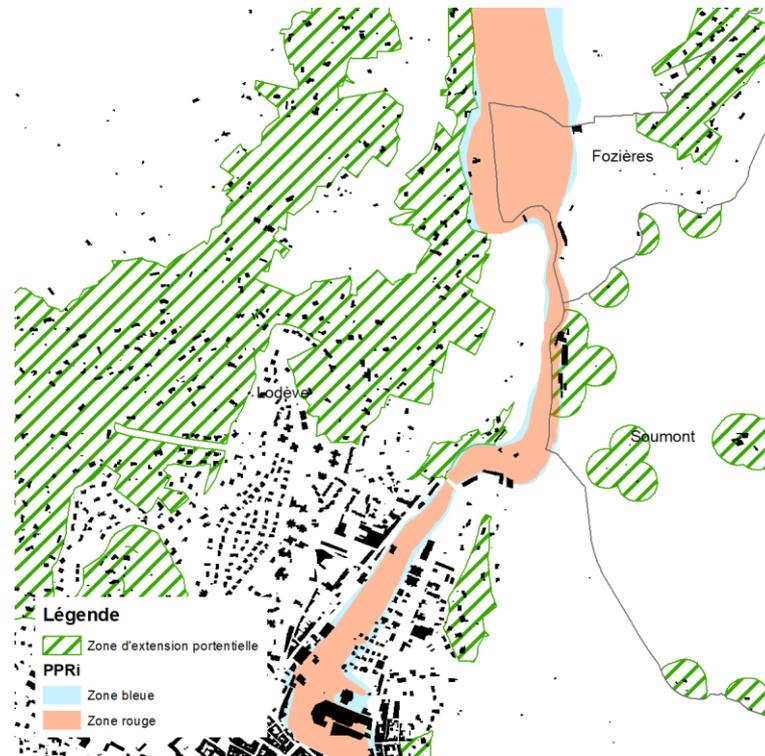
Les différents critères utilisés

- **Les surfaces d'extension potentielles :**
 - zones AU des PLU actuels ou caducs
 - zones 1-5NA des anciens POS
- **Les zones U** des cartes communales (avec application d'une zone tampon de 25 m)
- Une **tâche urbaine** (D50E25) construite à partir du bâti de la BD TOPO sur toutes les communes sans document d'urbanisme (avec application d'une zone tampon de 25 m)
- **Les zonages de risques les plus contraignants :**
 - inondation avec les PPRi (AZI quand PPRi n'existe pas),
 - mouvements de terrain (hors argiles) avec les PPRmt,
 - incendie de forêt avec le zonage d'aléa de 2012 (hors aléa faible).

4.3 Les indicateurs

La méthode de calcul

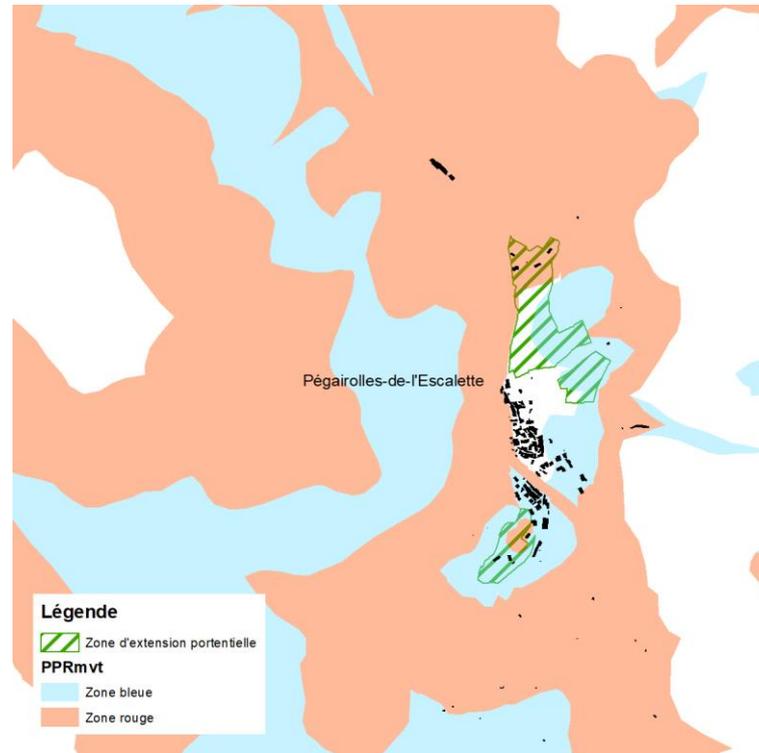
- **Croisement cartographique** des zones d'urbanisation potentielle et zonages de risques



4.3 Les indicateurs

La méthode de calcul

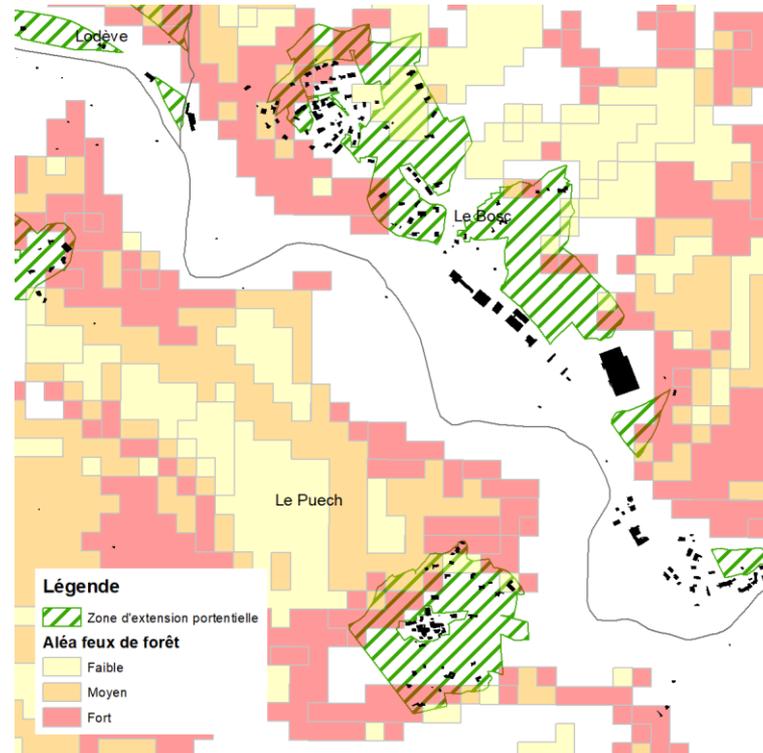
- **Croisement cartographique** des zones d'urbanisation potentielle et zonages de risques



4.3 Les indicateurs

La méthode de calcul

- **Croisement cartographique** des zones d'urbanisation potentielle et zonages de risques



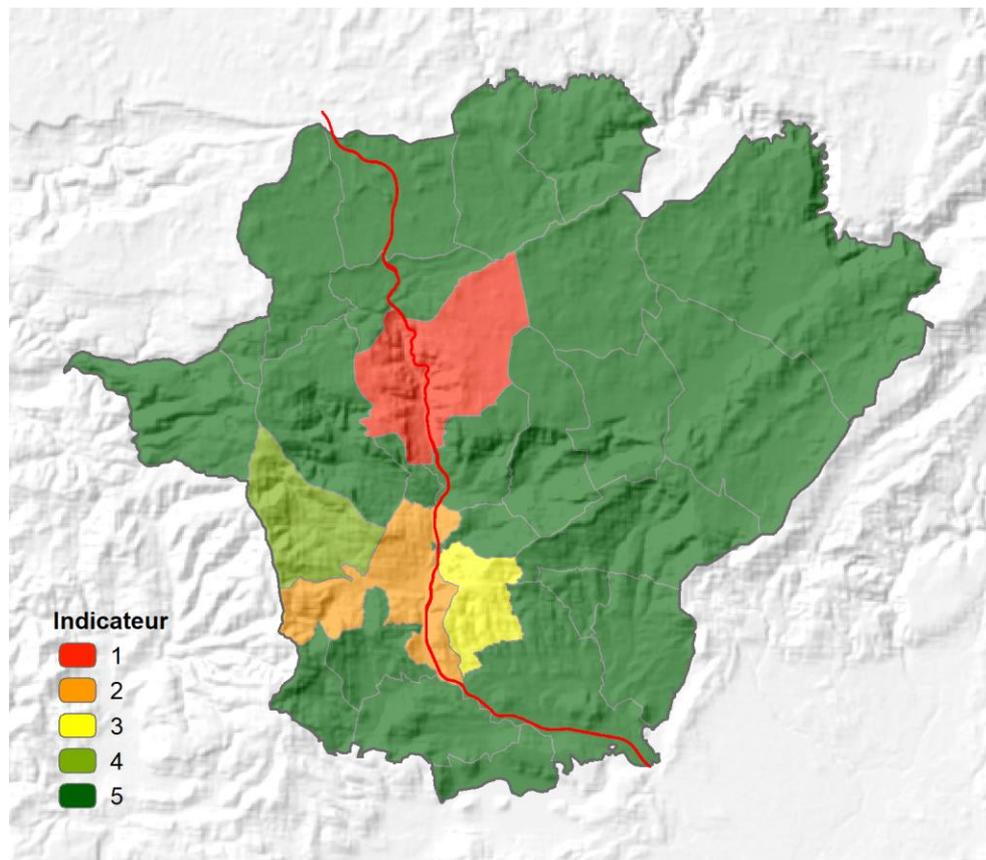
4.3 Les indicateurs

La méthode de calcul

- **Calcul de la part de l'extension potentielle impactée** par les risques (par rapport à la surface totale des zones d'extension potentielle) (avec distinction du niveau de risque - zonage réglementaire - pour les PPR)
- Addition des résultats à la commune (en %, risques inondation, mouv., incendie) avec :
 - application d'un **coefficient 3** pour les zones d'extension potentielles impactées par une zone ROUGE d'un PPR ;
 - **pas** d'application de coefficient pour les zones impactées par une zone BLEUE d'un PPR ou celles impactées par l'aléa FORT incendie de forêt ;
 - application d'un **coefficient de 0,5** pour les zones impactées par l'aléa MOYEN incendie de forêt.
- **Répartition des totaux** (tous risques confondus) **à la commune** en 5 classes d'indicateurs notés de 1 (le plus exposé donc le plus contraint) à 5 (le moins exposé donc le moins contraint).

4.3 Les indicateurs

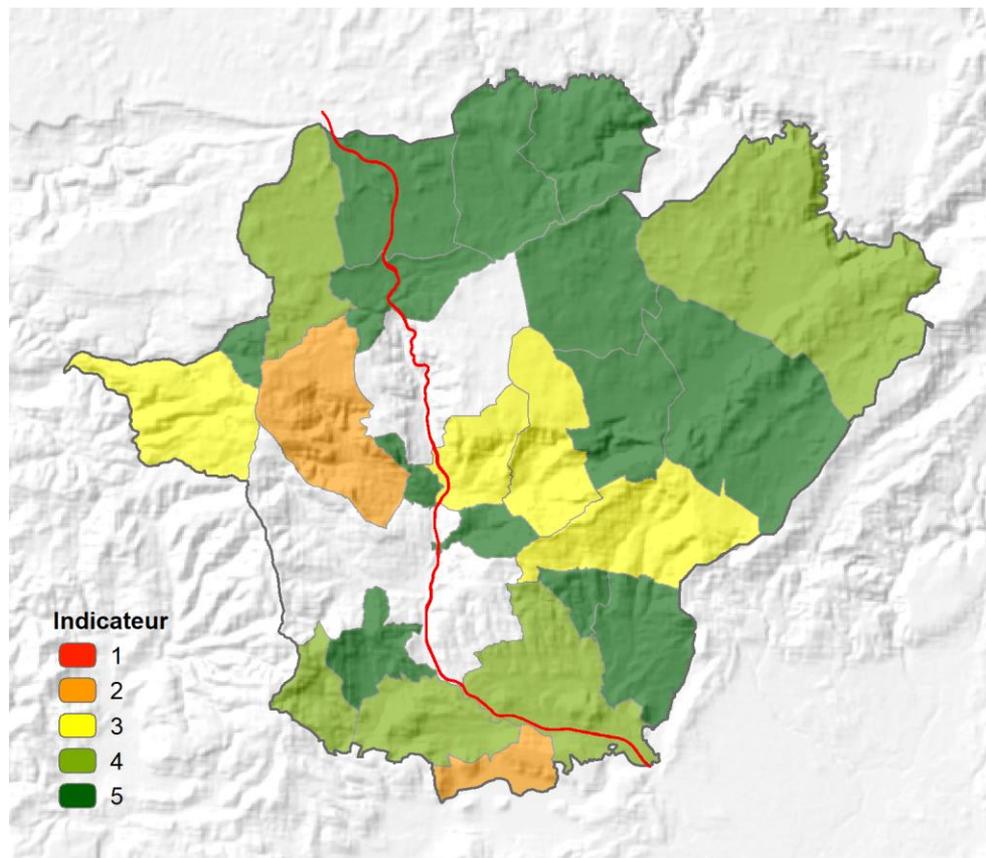
Résultats : présentation par commune



Indicateur de risque par commune : détail inondation_PPRI
(zones rouges et bleues)

4.3 Les indicateurs

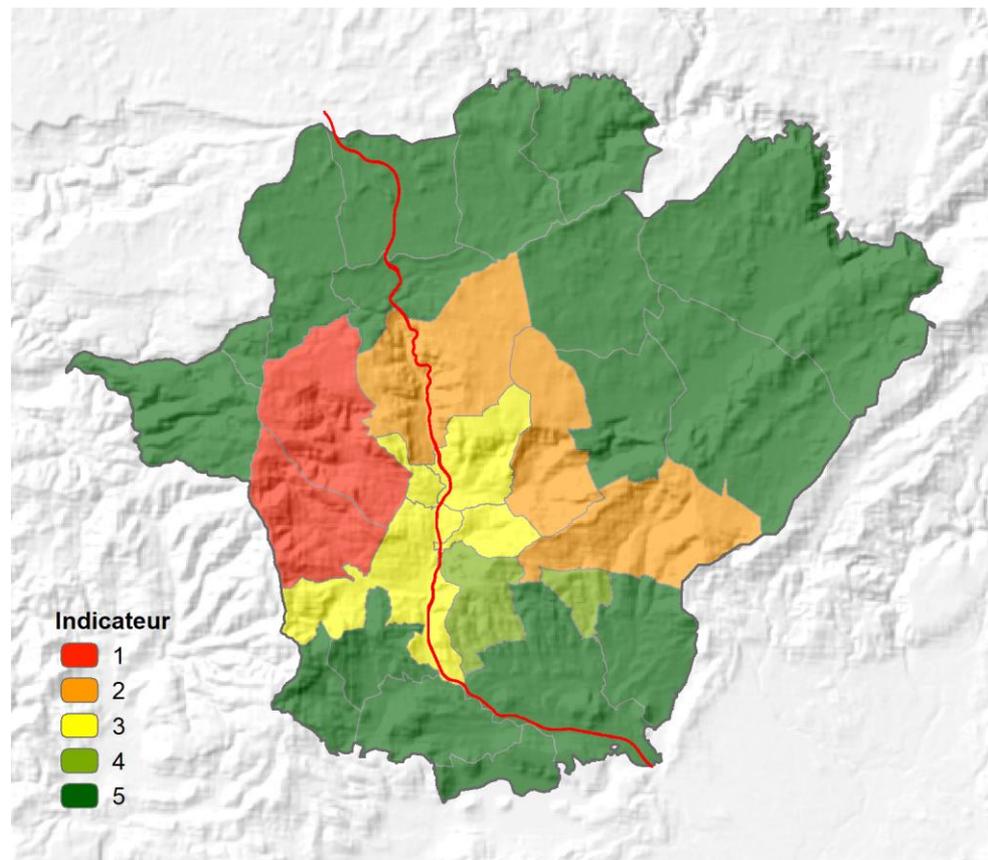
Résultats : présentation par commune



Indicateur de risque par commune : détail inondation_AZI

4.3 Les indicateurs

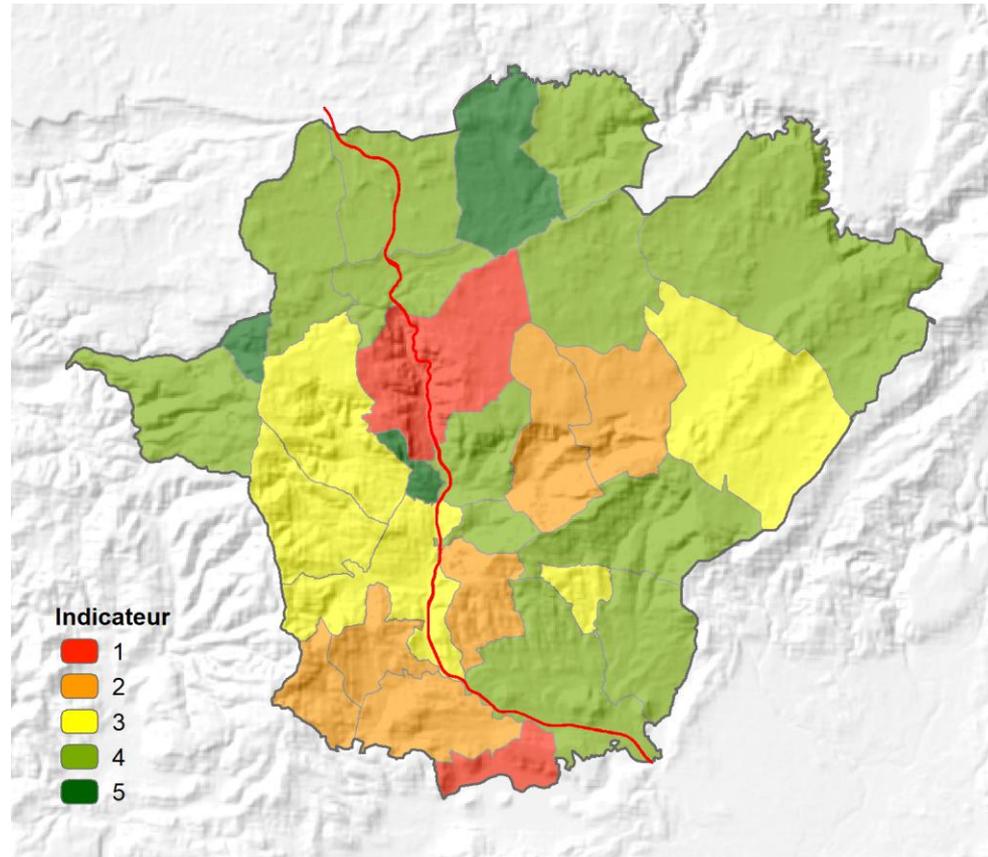
Résultats : présentation par commune



Indicateur de risque par commune : détail mvt_PPRmt

4.3 Les indicateurs

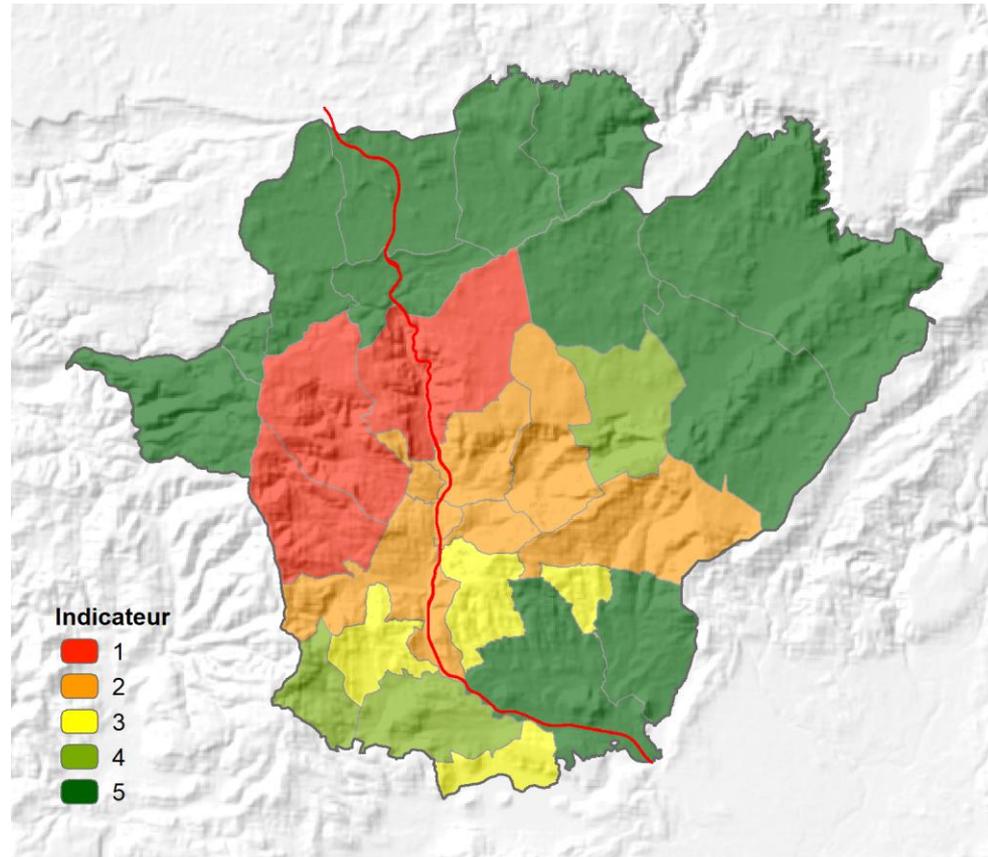
Résultats : présentation par commune



Indicateur de risque par commune : détail incendie de forêt
(aléas moyen et faible)

4.3 Les indicateurs

Résultats : présentation par commune



Indicateur global de risque par commune

- 4.1 Les risques majeurs présents sur le territoire
- 4.2 Les actions préventives entreprises
- 4.3 Les indicateurs
- 4.4 Les enjeux du territoire**

4.4 Les enjeux du PLUi

Les **enjeux** à retenir :

- l'étude et la maîtrise des **ruissellements**,
- la **préservations des milieux naturels limitant les inondations et les incendies**,
- la limitation de **l'imperméabilisation des sols**,
- la limitation et la gestion des **zones d'interface urbanisation/boisement**,
- la planification des **zones à urbaniser** et des **projets à retenir**
(en fonction des obligations réglementaires (PPR, SDAGE, SAGE,...), des engagements pris (SLGRI, PAPI) et du contexte (autoroute, barrage, relief et climat, ...))

1. Les différents milieux naturels du territoire
2. La Trame Verte et Bleue
3. Les pressions sur la biodiversité
4. Risques
- 5. Énergie**

Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

- ✓ **Déplacements** : 177 089 t CO₂e hors tourisme, 217 311 avec tourisme pour le PCH
 - ↪ 30 092 t CO₂e hors tourisme pour le Lodévois-Larzac
 - ↪ 40 120 voitures, mode de déplacement principal (66 %)
- ✓ **Transport de marchandises** : 23 320 t CO₂e
 - ↪ Principalement routier (73 %) puis maritime (17%)
- ✓ **Alimentation** : 22 969 t CO₂e
 - ↪ 54 812 t CO₂e pour la Vallée de l'Hérault et 38 085 t CO₂e pour le Clermontais
- ✓ **Résidentiel** : 19 692 t CO₂e
 - ↪ issus à 49 % du chauffage et Eau Chaude Sanitaire fossiles et à 44 % de l'électricité
- ✓ **Constructions** : 14 186 t CO₂e
 - ↪ 14 440 t CO₂e pour la Vallée de l'Hérault et 41 007 t CO₂e pour le Clermontais
- ✓ **Procédés industriels** : 13 440 t CO₂e
 - ↪ issus à 47 % du fioul domestique et à 33 % du gaz naturel



Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES)

✓ **Agriculture** : 12 570 t CO₂e

↳ issus à 50 % des combustibles pour engins et à 20 % des émissions N₂O des engrais



✓ **Tertiaire** : 5 196 t CO₂e sur le Lodévois-Larzac

↳ 13 118 t CO₂e dont 4 018 sur le LL pour les émissions liées aux énergies

↳ 5 943 t CO₂e dont 1 178 sur le LL pour les émissions liées à la climatisation

✓ **Déchets** :

↳ 2 562 t CO₂e (fabrication des biens de consommation – futurs déchets)

↳ 1 886 t CO₂e (collecte et transport)

✓ **Production d'énergie** : 32 t CO₂e

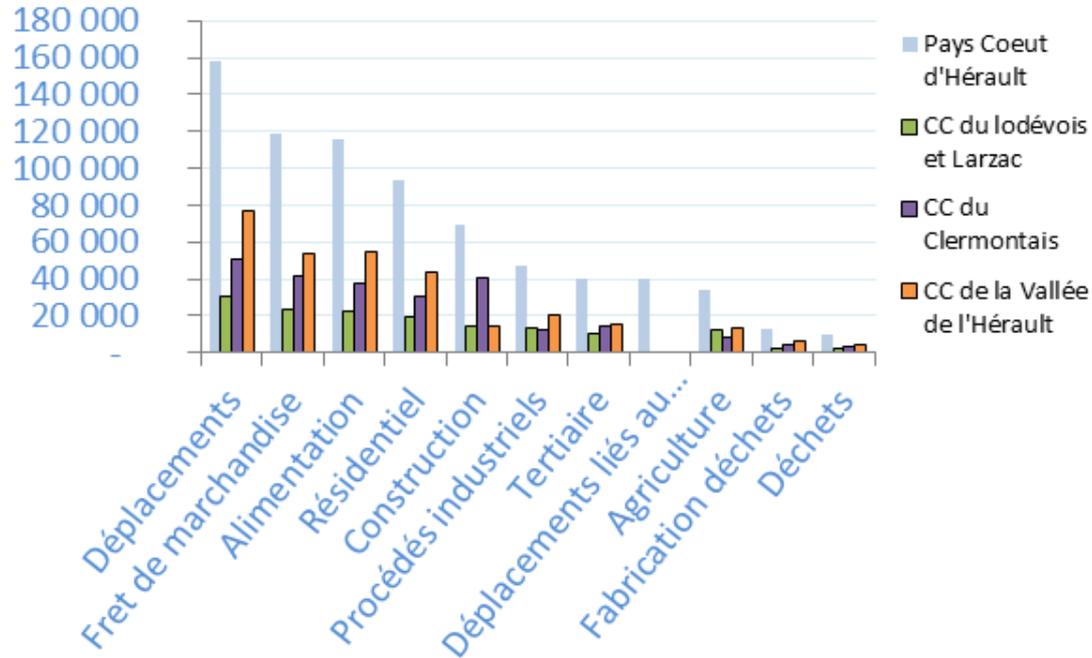
↳ essentiellement photovoltaïque



✓ **Transit** : 221 000 t CO₂e sur l'A75 et l'A750

↳ 60 % pour déplacement de personne de transit, 40 % pour fret routier de transit

Profil carbone du territoire (2011)



↪ 150 691 t CO2e en une année, hors transit A75 et A750

↪ **10,9 t CO2e par habitant** : valeur légèrement au dessus de la moyenne nationale, s'explique par le contexte rural.

Enjeux

✓ Modifications de la mobilité

- ↪ promotion des transports en commun et de la mobilité douce
- ↪ évolution de l'usage de la voiture individuelle (taux de remplissage notamment)

✓ Réduction des émissions de 20 % d'ici 2020, 75 % d'ici 2050

- ↪ de 740 000 t CO₂e (2010) à 590 000 t CO₂e (2020) et 185 000 t CO₂ (2050) pour la CC Pays Cœur d'Hérault
- ↪ correspond à une réduction de – 33 % si l'on prend en compte la tendance à l'augmentation des émissions (scenario tendancier, augmentation de la population)



- ✓ **Evoluer rapidement vers un ensemble de services compatibles** (transports en commun, etc)
- ✓ **Accompagner les résidents** afin qu'ils surmontent les difficultés pour cette adaptation
- ✓ **Démarche Négawatt** (sobriété – efficacité – indépendance énergétique)

De nombreuses actions ont déjà été engagées à l'échelle de la communauté de communes

Énergies renouvelables

- ✓ **4 000 MWh/an** de produit sur le Pays Cœur d'Hérault
 - ↳ 0,5 % de l'électricité
 - ↳ 0,3 % des besoins totaux

- ✓ **6 chaufferies bois déjà installées**
 - ↳ à la Vacquerie-Saint-Martin, Celles, Roqueredonde, Sorbs et Lodève
 - ↳ évitent l'émission de 350 t CO₂e et 900 kg de SO₂ par an.
 - ↳ peuvent générer des emplois et injections de fonds dans l'économie locale

- ✓ **Parc photovoltaïque**
 - ↳ 35 354 panneaux sur les communes du Bosc et de Soumont
 - ↳ 13 397 000 kWh produits par an, soit 10 700 t CO₂e non rejetées
 - = production annuelle de 7 400 personnes.

Indicateur N° 10 - Capacité à développer un réseau énergétique local

Variables retenues :

Variables	Source	Valeur	Seuils
Photovoltaïque au sol	Occupation des sols	Présence de sites dégradés Présence de contraintes	à définir
Photovoltaïque en toiture	DREAL, DDTM, ABF, Chartes paysagères	Présence de contraintes	à définir
Hydroélectricité (centrale et micro-centrale)	SDAGE, SAGE	Présence de contraintes	à définir
Hydroélectricité (pico-centrale)	Communauté de communes, gestionnaires	Potentialité/Caractéristiques réseaux	à définir
Géothermie	Géothermie Perspectives	Caractéristiques géothermiques du meilleur aquifère	Faible Moyen Fort
Bois-Energie	ADEME	Accessibilité, proximité de la ressource	à définir
Autre ?	??	??	à définir

CALENDRIER : prochaines étapes

9 juillet :

CIM : synthèse transversale des ateliers
et préparation des ateliers communaux

Juillet :

Retours des derniers questionnaires

22 Août – 2 octobre :

Ateliers communaux (1/2 J par commune)

Novembre :

Diffusion du diagnostic

Décembre :

Atelier d'émergence du PADD

Merci pour votre attention !